

Le 24 janvier 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 24 janvier 2011, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux deux personnes ayant bravé le grand froid pour assister à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

12-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 10 janvier 2011

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

13-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011.

Avis de motion - Règlement numéro 1-2011 établissant les taux d'imposition pour l'année 2011

M^{me} la conseillère Lise Garneau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 1-2011 établissant les taux d'imposition pour l'année 2011.

M^{me} Lise Garneau, conseillère

**Avis de motion - Règlement numéro 2-2011
établissant la tarification pour l'année 2011**

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2-2011 établissant la tarification pour l'année 2011.

M^{me} Lise Bellefeuille, conseillère

**Avis de motion – Règlement numéro 3-2011 relatif à la citation
du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à titre de monument historique**

M. le conseiller Pierre Darveau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 3-2011, relatif à la citation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à titre de monument historique.

DÉSIGNATION DU MONUMENT HISTORIQUE

Le conseil entend citer, au sens de la *Loi sur les biens culturels* (LBC art. 70 à 83, 97), le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, édifice situé au 100, 4^e Avenue, à La Pocatière, sur le lot 4 093 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, et une partie du Cégep de La Pocatière (anciennement une partie du Collège), située au 140, 4^e Avenue, à La Pocatière, sur le lot 4 094 881 dudit cadastre.

MOTIFS DE LA CITATION

Le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la partie du Cégep faisant anciennement partie du Collège, formant un tout ci-après appelé, aux fins des présentes : « le collège » revêtent une valeur patrimoniale pour plusieurs raisons, notamment leur ancienneté. Construit entre 1827 et 1829, le collège a été partiellement détruit par un incendie en 1920, presque cent ans plus tard. Les travaux de reconstruction ont eu lieu de 1921 à 1923.

La valeur patrimoniale du collège repose aussi sur son architecture et son emplacement. De style néo-renaissance, le bâtiment est en pierre de taille et bossage. La façade peut aussi être rattachée au style Beaux-Arts compte tenu de la période où elle a été réalisée. Cet imposant bâtiment, situé sur un promontoire, domine le paysage à l'entrée de la ville. Visible de la route 230, de l'autoroute 20 et de la route 132, sa silhouette constitue un repère visuel marquant l'entrée du Bas-Saint-Laurent. Elle est même devenue une signature visuelle de la Ville.

Le collège a aussi une valeur historique, étant le premier établissement d'enseignement secondaire à l'Est de Québec.

Le collège est un vaste complexe avec des salles de classes, une bibliothèque, des cafétérias, un grand salon... Il abrite aussi une chapelle, dont les décors de bois, le portail ainsi qu'un orgue Casavant retiennent l'attention, tout comme le jeu de balle au mur, un équipement imposant que le collège a su conserver. Le collège est dans un excellent état d'intégrité.

PRISE D'EFFET

Le règlement de citation aura effet à compter de la date de signification de l'avis spécial aux propriétaires des immeubles, soit le 28 janvier 2011.

CONSULTATION

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations au comité consultatif d'urbanisme conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

M. Pierre Darveau, conseiller

Avis de motion – Règlement numéro 4-2011 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd18 à même la zone Pa5

M. le conseiller Claude Brochu donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 4-2011 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd18 à même la zone Pa5.

M. Claude Brochu, conseiller

Adoption - Premier projet de règlement numéro 4-2011

CONSIDÉRANT le dépôt du premier projet de règlement numéro 4-2011;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

14-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le premier projet de règlement numéro 4-2011, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd18 à même la zone Pa5, soit adopté tel que rédigé.

Assemblée publique de consultation – Règlement numéro 4-2011 – Délégation de pouvoir

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

15-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉLÉGUER à M^{me} Danielle Caron, greffière, le pouvoir de déterminer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 4-2011.

Travaux de construction du Centre Bombardier – Réception définitive des travaux

CONFORMÉMENT aux recommandations à cet effet de l'architecte, Réal Lavallée, et de l'ingénieur, Roche Itée, Groupe-conseil,

16-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux de construction du Centre Bombardier, réalisés par Kamco Construction inc. et complétés conformément aux règles de l'art, normes et codes en vigueur ainsi qu'aux documents contractuels.

Travaux d'agrandissement et de réaménagement de la caserne des pompiers – Réception définitive des travaux

CONFORMÉMENT aux recommandations à cet effet de l'architecte, Réal Lavallée, et de l'ingénieur, Roche Itée/Noram, Experts-conseils inc.,

17-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la caserne des pompiers, réalisés par Les Constructions GSL inc. et

complétés conformément aux règles de l'art, normes et codes en vigueur ainsi qu'aux documents contractuels.

Réfection partielle de l'hôtel de ville – Services professionnels en architecture

18-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ANNULER, à toutes fins que de droit, la résolution numéro 251-2010, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 juin 2010;

DE RETENIR les services professionnels de la firme ABCP Architecture relativement à la préparation des plans et devis et à la surveillance des travaux de réfection partielle de l'hôtel de ville, le tout tel que décrit à la proposition datée du 15 décembre 2010;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 22 000 \$, frais d'impression et taxes en sus, le tout étant payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 9-2007;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 9-2007.

Isabelle Lemieux, trésorière

FCM – Fonds municipal vert – Projet d'implantation de la collecte à trois voies – Modification de la convention de subvention

19-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le document *Modification de la convention de subvention visant le projet FMV 9373 Implantation de la collecte à trois voies pour la Ville de La Pocatière*;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit document, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Centre Bombardier – Acte de conventions et de cession entre la Corporation du Centre Bombardier et la Ville de La Pocatière

20-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, l'acte de conventions et de cession à intervenir entre la Ville de La Pocatière et la Corporation du Centre Bombardier à la suite de la fin, le 31 janvier prochain, du mandat de gestion et d'exploitation du Centre Bombardier confié à cette dernière;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Réparation du souffleur Sicard 1973 – Approbation de la dépense

CONSIDÉRANT les explications à ce sujet de M. Stéphane Roy, contremaître aux travaux publics, dans une fiche synthèse datée du 13 janvier 2011;

21-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les travaux de réparation du souffleur Sicard de 1973 et de ratifier la dépense de 12 585,66 \$, toutes taxes en sus, payable à Groupe Dynaco Machinerie, s.e.c.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Fourniture de carburant diesel non coloré et d'essence super sans plomb – Demande de soumissions par voie d'invitation écrite

22-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que soumis, le devis relatif à la fourniture de carburant diesel non coloré et d'essence super sans plomb, pour la période du 1^{er} mars 2011 au 29 février 2012, et d'autoriser M^{me} Danielle Caron, greffière, à procéder à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins trois fournisseurs.

Bail de la Corporation de développement économique de La Pocatière – Renouvellement

23-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONSENTIR au renouvellement du bail de la Corporation de développement économique de La Pocatière, organisme agissant sous la dénomination *Développement économique La Pocatière*, pour les locaux que ce dernier occupe au deuxième étage de l'hôtel de ville, pour une période de un an, soit à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011, aux mêmes termes et conditions que celui signé en 2010;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Trans-apte inc. – Participation financière de la Ville au transport adapté pour 2011

24-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière renouvelle sa participation au financement du transport adapté sur son territoire et s'engage, à cette fin, à verser, pour 2011, une contribution de 11 614 \$, payable en un seul versement, en janvier 2011.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Politique de gestion contractuelle –
Nomination d'un responsable en octroi de contrat**

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 6.1.1 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville,

25-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M^{me} Danielle Caron, greffière, à titre de *Responsable en octroi de contrat* aux fins de la Politique de gestion contractuelle, afin de fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres mise de l'avant par la Ville de La Pocatière.

Contrôleur des animaux – Entente de services 2011

26-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M^{me} Danielle Picard, de La Pocatière, contrôleur aux fins de l'application du règlement numéro 15-2000 de la Ville de La Pocatière, soit le règlement concernant les animaux, pour l'année 2011, et ce, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2011;

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente à signer avec M^{me} Picard pour les services rendus à ce titre, et d'autoriser M. Michael Schmouth, directeur général, à le signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. – Soutien à l'accueil, à l'animation et à la surveillance – Protocole d'entente

27-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, les termes de l'entente à intervenir entre la Ville de La Pocatière et le Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. concernant la location de services de personnel d'accueil, d'animation et de surveillance, et d'autoriser M^{me} Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent –
Programme de soutien en loisir 2010-2011**

28-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière dépose auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent une demande dans le cadre du Programme de soutien financier en loisir 2010-2011, en regard de la réalisation du projet Programmation spéciale de la relâche scolaire 2011 « Une relâche 100% lol »;

QUE M^{me} Amélie St-Hilaire, régisseuse à l'animation, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Convention collective 2006-2012 - Le Syndicat des employés
de services publics de Kamouraska (CSN) – Lettres d'entente**

29-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telles que rédigées, les lettres d'entente à intervenir entre la Ville de la Pocatière et Le Syndicat des employés de services publics de Kamouraska (CSN) portant sur les sujets suivants :

- Guichet IVA;
- Régime de retraite sectoriel municipal – Partie à prestations déterminées;
- Régime de retraite sectoriel municipal – Partie à cotisations déterminées;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer lesdites lettres d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Animation estivale – Politique d'embauche et de rémunération du personnel

30-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER la Politique d'embauche et de rémunération du personnel affecté à l'*Animation estivale* telle que proposée par M^{me} Josée Rivest, dans une fiche synthèse datée du 24 janvier 2011, et d'autoriser M^{me} Rivest à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Activités de loisir – Politique d'embauche et de rémunération du personnel

31-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER la Politique d'embauche et de rémunération du personnel affecté à la *Programmation SRCC* telle que proposée par M^{me} Josée Rivest, dans une fiche synthèse datée du 24 janvier 2011, et d'autoriser M^{me} Rivest à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière –
Contrat de travail du directeur adjoint**

32-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le contrat de travail de M. François Bérubé à titre de directeur adjoint aux opérations du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, le tout aux conditions stipulées audit contrat de travail, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière –
Embauche d'un pompier à temps partiel**

CONSIDÉRANT que la Politique d'embauche des pompiers à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière permet l'embauche de pompiers du service incendie de municipalités limitrophes aux territoires desservis, à certaines conditions;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Louise a, aux termes de la résolution numéro 2010-12-09, adoptée le 6 décembre 2010, adhéré au principe de la mobilité des effectifs des brigades de pompiers;

33-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M. Jérôme St-Pierre, de Sainte-Louise, à titre de pompier à temps partiel pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, selon le contrat de travail en vigueur à la Ville de La Pocatière, sujet à une période de probation de un an à compter du 25 janvier 2011.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Secrétariat – Embauche d’une employée surnuméraire

34-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M^{me} Diane Filion, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à titre d'employée surnuméraire, sur appel, pour la période du 25 janvier 2011 au 31 décembre 2011, pour parer à un surcroît temporaire de travail ou accomplir une tâche spécifique ou pour remplacer une personne salariée absente, avec possibilité pour l'employeur de mettre fin au lien de travail en tout temps avec un préavis de quinze jours;

QUE la rémunération de M^{me} Filion, pendant qu'elle sera à l'emploi de la Ville, soit celle prévue pour cette catégorie d'emploi à la convention collective de travail du Syndicat des employés de services publics de Kamouraska (CSN).

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Association des directeurs généraux des municipalités du Québec – Formation

35-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à participer à une journée de formation légale adaptée pour les membres de l'ADGMQ, à Trois-Rivières, le 28 janvier prochain;

QUE les frais encourus par M. Schmouth pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Occupation et habitation du territoire – Reconnaissance de l'autonomie des municipalités

Attendu que l'UMQ et la FQM travaillent depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

Attendu que l'UMQ a adopté, en 2006, un plan d'action d'occupation du territoire afin de faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

Attendu que, le 18 décembre 2008, le Premier ministre du Québec, pour donner suite aux demandes de l'UMQ, élevait l'enjeu de l'occupation du territoire au rang des priorités ministérielles en confiant ce mandat au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Attendu que l'UMQ et la FQM plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipales et qui donnera aux municipalités locales les leviers nécessaires à leur développement;

Attendu que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux élus municipaux et que, par extension, les schémas d'aménagement et de

développement des MRC doivent être reconnus comme un outil important de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent, par délégation, l'ensemble des citoyens de ces communautés locales;

Attendu que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins et qui appuie sa légitimité dans l'imputabilité de l' élu municipal;

Attendu que la réalisation des contrats de territoire exigera une participation financière du milieu et que le milieu municipal est le seul à posséder un pouvoir de taxation;

Attendu que les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

Attendu que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a exprimé sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

36-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et, par délégation, des MRC, ainsi que l'importance du schéma d'aménagement et de développement;

DE DEMANDER au ministre Lessard de déposer à l'Assemblée nationale, un projet de loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui permettra aux différentes communautés de déterminer, en fonction de leur réalité, le territoire visé dans la mise en œuvre de cette politique;

DE DEMANDER au ministre Lessard que la mise en œuvre de cette politique soit modulée en fonction des réalités et des priorités des milieux et qu'elle s'appuie sur le gouvernement élu le plus près du citoyen : LA MUNICIPALITÉ;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les MRC et par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR).

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est adressée par les membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Citation du Collège – Visibilité aussi de la route 230 – Superficie visée par le règlement de citation
- ✓ Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière – Modification de la politique d'embauche des pompiers du Service pour permettre de recruter des pompiers de services voisins
- ✓ Occupation et habitation du territoire – Respect de l'autonomie des municipalités
- ✓ Maintien des bureaux des Services récréatifs, culturels et communautaires au Centre Bombardier
- ✓ Coûts du déneigement à La Pocatière – Indicateurs de gestion

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

37-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 40.